...mes plus généreux qu'eux. Ils nous harcèlent de leurs mensonges, de leurs calomnies, de leurs perfidies.

A propos du frère furonculeux — à qui, entre parenthèses nous conseillons les dépuratifs — ils nous reprochent de n'invoquer les principes de justice et d'humanité que pour certains et d'applaudir à l'arbitraire lorsqu'il s'applique aux congréganistes. Outre que ce reproche est absurde, ceux qui nous l'adressent devraient bien se demander si ces congréganistes sont des hommes comme les autres, des citoyens assumant les mêmes charges, remplissant les mêmes devoirs et, de ce fait, pouvant prétendre aux mêmes droits.

Après cela peut-être s'avoueraient-ils que nous ne sommes point si mauvais bougres en voulant simplement soumettre tous leurs très chers Pères, Mères, Frères et Sœurs, à la même juridiction, au même code que celui auquel nous obéissons nous-mêmes.

Un vieux soldat, sectaire à tous crins, réclamait l'autre jour devant moi, l'institution d'un code spécial, aussi rigoureux et implacable que le code militaire, pour juger les crimes et délits des gens de soutane.

Je lui répondis que l'un ne vaudrait pas mieux que l'autre, les rigueurs du code civil étant déjà suffisantes pour tous sans exception.

Ce sentiment n'est-il pas d'une âme vraiment chrétienne ?

Mais qui m'en saura gré ?

Maurice SAVARY.

Nos Dépêches

Par fil télégraphique et téléphonique

Nouvelles parlementaires

La Chambre

Séance du 4 Décembre 1901

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de **M. Deschanel.**

L'instruction criminelle

M. Mirman dépose une proposition tendant à abroger l'article 10 du Code d'instruction criminelle, pour mieux assurer le respect de la liberté individuelle.

M. Cornudet. — Je fais observer que la commission de réforme judiciaire a déjà été saisie d'une proposition de M. de Ramel, semblable à celle de M. Mirman et que, chargé de ce rapport, je conclus à l'abrogation de l'article 10 d'instruction criminelle.

La Chambre pourrait mettre promptement la discussion de ce rapport à son ordre du jour. (Très bien).

M. Mirman. — L'avis du gouvernement.

M. Waldeck-Rousseau, président du conseil. Je ne m'oppose pas à l'urgence ; j'estime que la discussion de la proposition de M. Mirman pourrait venir en même temps que celle du rapport de la commission, mais je fais mes réserves sur le fond. (Bruit).

M. Mirman. — J'espère que le président du conseil donnera des instructions à ses préfets pour ne plus appliquer l'article 10 jusqu'à ce que la Chambre ait statué sur sa proposition.

L'urgence est déclarée.

La discussion de la proposition de M. Mirman est jointe à celle de M. de Ramel.

Les extravagances de l'amiral Rieunier

M. le Président. — J'ai reçu de M. l'amiral Rieunier une demande d'interpellation au président du Conseil sur la répartition des 200.000 francs versés par le gouvernement japonais pour les sinistrés de la caravane, faite par le ministre de la marine.

Le dévot amiral monte à la tribune en faisant des gestes désordonnés qui excitent d'abord l'hilarité de la Chambre. Il crie tout-à-coup :

Je me fais fort de confondre le ministre de la marine (Bruit à gauche).

Le Président. — Je vous rappelle à l'ordre.

Dès lors, l'amiral **Rieunier** paraît en proie à une véritable crise nerveuse. Il crie, s'agite, frappe sur la tribune, montre le poing à plusieurs membres de la Chambre.

Le Président. — J'ai beaucoup de respect pour vos services, amiral, mais vous vous oubliez parfois à cette tribune. Je vous rappelle à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

Au milieu du bruit, l'amiral prononce des mots que l'on entend pas.

Le Président. — Vous avez le tort, trop souvent, de vous croire ici à l'abordage, amiral. (Bruit).

L'interpellation est inscrite à la suite.

Autres interpellations

M. le Président. — J'ai reçu de M. Lasies une demande d'interpellation à M. le Président du Conseil, ministre de l'intérieur, sur les mesures qu'il compte prendre en présence des menaces de grève rurale et de l'impossibilité dans laquelle se trouvent les contribuables de certaines régions viticoles de payer les impôts.

Cette interpellation, et une de M. Lasserre, ayant le même objet, sont jointes à une semblable de M. Narbonne, et fixée à vendredi.

La suspension du maire de Bourges

Le président. — J'ai reçu de M. Vaillant une demande d'interpellation sur la violation de la liberté *communale et la suspension du maire de Bourges*. (Exclamations ironiques à droite et au centre.)

M. Vaillant. — Je demande que la Chambre fixe à vendredi, au début de la séance, la discussion de cette interpellation. Il y a eu un acte illégal. Le gouvernement ne peut ainsi violer la liberté communale.

Comme la droite interrompt l'orateur, le président, s'adressant à elle :

L'orateur n'est pas là pour exprimer vos idées.

M. Vaillant demande la discussion immédiate.

Le Président du Conseil. — Le gouvernement sera aux ordres de l'interpellateur, si la Chambre le désire, pour la séance de vendredi.

Plusieurs membres à droite et au centre : Tout de suite.

Voix diverses à gauche : A la suite des autres interpellations.

La Chambre décide que l'interpellation de M. Vaillant est inscrite à la suite des autres.

Les camps de concentration au Transvaal

M. Georges Berry demande à interpeller sur les mesures que le gouvernement pourrait prendre, d'accord avec les autres puissances, pour obtenir qu'elle mît fin au régime des camps de concentration au Transvaal,

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères — Je demande à la Chambre de fixer la discussion de cette interpellation à la suite des autres.

M. Berry — Je ne vois pas pourquoi on n'aurai pas le droit de parler ici d'une question qui intéresse le droit public de l'Europe.

Au Reichtag, on l'a fait, on a même voté un ordre du jour flétrissant la façon dont l'Angleterre mène la guerre en Afrique ; ce qu'a fait le Reichstag, une chambre française n'oserait pas le faire !

Il est temps qu'on fasse entendre ici un cri de pitié en faveur des femmes et des enfants assassinés dans les camps de concentration. (Salve d'applaudissements à droite).

INCIDENT

M. Berry. — Que fait-on de la conférence de La Haye. M. Chamberlain conduit la guerre d'une façon barbare.

Le Président. — Je vous invite à ne pas employer telles expressions.

M. Levraud. — Mais M. Berry, c'est la politique de Chamberlain que vos amis et vous pratiquez en France. (Protestations. — Bruit.)

M. Millevoye. — Je n'admets pas qu'on nous compare à Chamberlain, c'est un lâche assassin. (Applaudissements sur divers bancs. Réclamations sur d'autres.)

Le Président. — Je vous rappelle à l'ordre. De telles paroles ne doivent pas trouver place ici. (Vive agitation).

M. Millevoye. — Qu'on ne fasse donc pas une comparaison qui est pour nous une injure.

M. Berry insiste pour que son interpellation vienne après celle de M. Allemane sur le conflit franco-turc.

Cris à gauche : A la suite !

Le scrutin est ouvert sur le renvoi à la suite.

A droite, on vote contre le renvoi, tandis qu'au centre, à gauche, à l'extrême gauche, les bulletins blancs et bleus se partagent.

Le président annonce bientôt qu'il y a lieu à pointage.

Le résultat en sera ultérieurement proclamé.

Le Conflit Franco-Turc

L'INTERPELLATION SEMBAT

M. Sembat. — Je demande la discussion immédiate de mon interpellation sur les relations de la France avec la Turquie qui avait été fixée au 15 novembre. (Mouvement prolongé).

M. le ministre des affaires étrangères. — Je suis aux ordres de la Chambre.

M. Denys Cochin — Je rappelle que j'ai déposé une interpellation analogue. Je demande qu'elle soit jointe à celle de M. Sembat.

Il en est ainsi ordonné.

Discours de M. Sembat

M. Sembat. — La France vient d'apprendre qu'une division navale avait quitté les côtes de France, se dirigeant vers l'Ouest. Un acte de cette nature ne peut s'accomplir sans que le Parlement soit saisi, car le gouvernement ne peut déclarer la guerre sans l'assentiment des Chambres.

Cet acte du gouvernement nous expose à des complications sérieuses, car l'Orient est la terre du péril et des surprises. Le Parlement ne doit pas attendre au 15 novembre pour être renseigné. Il doit l'être immédiatement.

Depuis longtemps notre prestige déclinait. Notre abstention lors des massacres d'Arménie lui a porté un coup fatal.

L'orateur demande s'il est vrai que M. Constans ait pesé sur le sultan pour l'obliger au rachat des quais de Constantinople.

Ce serait, dit-il, pour notre ambassadeur, une singulière besogne. Le ministre doit dire la vérité sur ce point.

M. Sembat parle ensuite des affaires Turbini et Lorando, et dit qu'il y a d'autres Français qui ont prêté de l'argent à la Turquie et qui doivent se contenter de 1 0/0. Il cite des exemples : la veuve du commandant Vitalis, entre autres.

La flotte est partie. A quelles conditions le gouvernement la fera-t-il revenir et quelles sont les satisfactions qu'il entend exiger.

M. Sembat demande s'il est vrai que la terreur, le vol et le brigandage continuent à régner en Arménie pour la honte de l'Europe (Appl.).

Pourquoi la France ne convierait-elle pas les autres puissances a s'unir à elle pour en finir. Des symptomes indiquent que de nouveaux massacres se préparent en Arménie. Il faut que le ministre nous dise si la France est allée là-bas pour empêcher cela et pour mettre le grand assassin dans l'impossibilité de nuire (appl.).

M. Denys Cochin demande si on va profiter du conflit avec la Turquie pour restaurer notre protectorat séculaire sur la chrétienté d'Orient.

L'orateur évoque ensuite le Transvaal, qu'il compare à la Pologne. Il demande si nous allons enfin agir énergiquement.

M. Allemane dit que des actes comme ceux que vient d'accomplir le gouvernement, ne peuvent l'être sans l'assentiment du Parlement.

Réponse de M. Delcassé

M. Delcassé. — *En ce qui concerne les affaires* d'Arménie, les Arméniens eux-mêmes reconnaissent les effets de nos efforts.

Il dit que le gouvernement s'est toujours occupé des intérêts moraux comme des intérêts matériels de nos concitoyens. Ce que nous voulons par notre intervention, c'est mettre fin à des attaques systématiques et répétées contre nos droits et nos intérêts.

L'orateur donne des explications sur les affaires des quais, Turbini et Lorando.

Il dit que le gouvernement n'est intervenu que pour faire respecter nos droits car cela intéressait toutes les entreprises françaises en Orient.

Le ministre entre ensuite dans de longs détails sur le règlement des créances Turbini et Lorando.

La Porte, après avoir pris des engagements fermes, a usé de tous les moyens dilatoires. D'autres intérêts plus hauts et plus graves étaient méconnus et menacés. Cela, aucune nation ne peut le tolérer sous peine d'abdiquer.

Puisqu'on nous oblige à un effort, nous entendons en tirer tous les résultats nécessaires. Nous voulons que tous nos établissements en Orient soient désormais à l'abri des fantaisies d'un pouvoir arbitraire. (Applaudissements).

Réplique de M. Sembat

M. Sembat constate que le ministre a oublié d'indiquer ses intentions en ce qui concerne l'Arménie. Au lieu d'une noble et courageuse déclaration, nous nous traînons dans de pénibles explications sur lesquelles j'aurais honte d'insister.

Le devoir du gouvernement est de convier l'Europe à une action pacifique et résolue en faveur des Arméniens.

Réplique de M. Denys Cochin

M. Denys Cochin demande au ministre quelles sont ses intentions en ce qui concerne les droits de nos protestations et en ce qui concerne les droits que nous confère le traité de Berlin au sujet des réformes nécessaires en Turquie.

Réponse de M. Delcassé

M. Delcassé dit qu'il réservait, pour l'interpellation Rouanet ce qu'il avait à dire au sujet de l'Arménie.

Il dit que si nous ne devons pas perdre de vue les intérêts moraux, nous devons veiller avec un souci égal à nos intérêt économiques.

J'ai la conscience, dit-il, d'avoir rempli ce double devoir. (Applaudissements sur divers bancs).

La France a fait tous ses efforts pour protéger les Arméniens.

Les derniers rapports de nos agents en Arménie constatent la situation déplorable de ce pays. Il est vrai que les réformes réclamées par l'Europe sont demeurées lettre morte. Mais en présence de la diversité de races, l'application de la justice est ardue.

Le gouvernement sait quel est son devoir et saura le remplir, mais la France n'est pas la seule signataire du traité de Berlin. Elle a fait largement sa part et son devoir de solidarité humaine (Applaudissements).

LES ORDRES DU JOUR

Trois ordres du jour sont déposés.

Le ministre déclare accepter celui de MM. Chastenet et Rivet ainsi conçu :

La Chambre, confiante dans le Gouvernement pour faire respecter l'honneur et les intérêts de la France passe à l'ordre du jour.

L'ordre du jour Cochin repoussé

La priorité demandée pour un ordre du jour de M. Denys Cochin est repoussé par **333** voix contre **222**.

VOTE DE LA PRIORITÉ
pour l'ordre du jour Sembat

La Chambre convaincue que la France manquerait à son devoir en ne protégeant pas les Arméniens contre de nouveaux massacres, et résolue à assurer cette protection pacifique par l'accord des puissances, passe à l'ordre du jour.

La priorité est votée par **227** voix contre **212**, après pointage.

Ordre du jour d'Agoult

M. d'Agoult dépose un nouvel ordre du jour.

La Chambre comptant sur le gouvernement pour faire respecter les droits résultant des traités et capitulaires passe à l'ordre du jour.

Intervention de M. Waldeck-Rousseau
La question de confiance

M. Waldeck-Rousseau déclare que le gouvernement ne peut accepter l'ordre du jour Sembat.

La tache qu'il a assumée est lourde et complexe. Il défendra les intérêts de ses concitoyens, mais à la tête de ces intérêts il place tout un patrimoine d'intérêts moraux qu'il ne laissera pas amoindrir. Mais pour cela il a besoin de la confiance de la Chambre.

L'ordre du jour Sembat ne la lui donne pas. C'est pourquoi il le repousse.

M. Ribot intervient

M. Ribot demande à la Chambre de voter l'ordre du jour de M. D'Agoult en disant qu'il ne s'agit pas de discussion politique intérieure et qu'il faut que l'ordre du jour réunisse une grande majorité.

Déclaration de M. Brisson

M. Brisson demande à ses amis de ne pas se laisser impressionner par les paroles de MM. Lembert et Ribot.

La flotte française est en route et tout ce qui pourrait diminuer la force du gouvernement qui l'a envoyée, serait une véritable diminution nationale.

VICTOIRE DU GOUVERNEMENT

Après quelques mots de **MM. Zévaès Carnaud** et **Sembat**, l'ordre du jour Sembat est repoussé par **394** voix contre **75**.

La priorité pour l'ordre du jour Chastenet et Rivet est votée par **302** voix contre **241**.

L'ordre du jour est voté par **305** voix contre **77**. (Applaudissemeot à gauche).

Renvoi de l'interpellation Berry

Le Président fait connaître le résultat du pointage pour l'interpellation Berry.

Par **234** voix contre **225** elle est renvoyée à la suite des autre.

La séance est levée à six heures dix.

Séance demain à deux heures.

Physionomie de la Chambre

Le conflit franco-turc étant entré pendant ces quelques jours de vacances dans une phase nouvelle et le gouvernement ayant jugé nécessaire d'agir énergiquement à l'égard de la Porte, il était certain que la Chambre voudrait, dès la reprise de ses travaux, demander au cabinet de lui faire connaître ses intentions et le but qu'il poursuit.

Ce sentiment, qui se faisait déjà jour hier, dimanche, s'affirmait davantage aujourd'hui et avant l'ouverture de la séance on ne s'entretenait dans les couloirs que des moyens a employer pour provoquer, d'accord avec le gouvernement, un débat public à la tribune.

D'une part on annonçait que M. Allemane avait prévenu le ministre des affaires étrangères de son désir de lui poser une question.

D'autre part on racontait que M. Sembat, auteur d'une interpellation sur les affaires de Turquie, fixée au 15 novembre, venait d'avoir dans la salle des conférences un long entretien avec M. Delcassé.

Enfin, M. Denys Cochin déclarait, en traversant le salon de la Paix, qu'il allait déposer une interpellation nouvelle.

A ce moment, on ignorait encore si le gouvernement consentirait à répondre, mais on n'a pas tardé à être fixé.

M. Sembat, aussitôt la séance ouverte, était monté au fauteuil présidentiel s'entretenir avec M. Deschanel, tandis que M. Denis Cochin, s'approchant du banc du gouvernement, échangeant quelqques paroles avec le président du conseil et le ministre des affaires étrangères.

Dès lors il était évident que le cabinet luimême désirait s'expliquer et chacun s'est hâté de gagner sa place pour ne rien perdre du débat qui allait s'engager.

L'interpellation sur le conflit franco-turc n'est pas la seule qui ait surgi depuis la dernière séance. D'autres sont venues s'ajouter à la liste déjà démesurément longue de celles qui figure à l'ordre du jour et que la Chambre n'aura certainement pas le temps d'épuiser avant l'expiration de ses pouvoirs.

Deux d'entre elles, visant la crise viticole et la grève des viticulteurs viendront à brève échéance, leurs auteurs, MM. Lasies et Lasserre ayant obtenu qu'elles vinssent à la suite de l'interpellation analogue de M. Narbonne pour laquelle une date ferme a été fixée.

Les autres n'ont pas eu la même chance. M. l'amiral Rieunier notamment n'a réussi avec son interpellation sur le sinistre de la *Caravane* qu'à se faire rappeler à l'ordre avec inscription au procès-verbal pour avoir attaqué le ministre de la marine avec une vivacité jugée excessive par le Président.

Quant aux propositions de MM. Gautret et Mirman sur l'immunité des conseillers généraux et municipaux et sur les pouvoirs des préfets, bien qu'ayant bénéficié de l'urgence, elles n'ont donné lieu à aucun débat sérieux. Celuici ayant été réservé pour le jour où la Chambre les examinera à fond,

Malgré cela, tous ces préliminaires ont pris assez long temps et l'horloge marquait juste trois heures quand la parole a été donnée à M. Sembat.

Le député socialiste a posé au ministre une série de questions que MM. Denys Cochin et Allemane sont venus compléter ou préciser sur certains points.

Ces trois discours ont été écoutés avec une certaine impatience. La Chambre savait d'avance ce que pouvaient avoir à dire les interpellateurs et elle réservait toute son attention pour la réponse du ministre des affaires étrangères.

Un grand silence s'est fait dans toute la salle quand M. Delcassé a gravi les degrés de la tribune. Le ministre avait à la main un petit dossier, mais, contrairement à son habitude, il n'a pas lu sa déclaration. Il s'est borné à jeter les yeux de temps en temps sur les feuillets étalés devant lui, pour y prendre un chiffre, une date ou un renseignement précis. Mais pour le surplus, il a improvisé.

M. Delcassé n'en a pas moins parlé avec une prudence, une réserve absolues. Il a expliqué en détail l'origine des différents survenus entre la France et la Porte.

Il a proclamé nos droits et affirmé la volonté du gouvernement de les faire prévaloir. Il s'est gardé soigneusement de rien dire qui put éclairer la Turquie sur le but de la mission confiée à l'amiral Caillard. Cette réserve a été louée par les uns, blâmée par les autres, et c'est au milieu d'une certaine incertitude qu'après les répliques inévitables, on a passé au vote.

Cette incertitude s'est traduite dès le second scrutin, qui a nécessité un pointage et donné la priorité par 17 voix à l'ordre du jour Sembat, que repoussait le gouvernement.

Alors le président du Conseil est intervenu et M. Ribot étant venu déclarer qu'il voterait contre l'ordre du jour Sembat, sans pour cela donner sa confiance au ministère, M. Brisson est monté à la tribune pour déclarer, aux applaudissements de tous les républicains avancés, que refuser la confiance au cabinet dans les circonstances actuelles, alors que notre escadre est en marche vers les eaux turques, serait une véritable trahison.

Enfin, après bien des hésitations, une majorité énorme est échue au gouvernement et l'ordre du jour de MM. Chastenet et Rivet donnant toute la confiance au gouvernement, a été adopté.

Demain, nous aurons la marine marchande.

T. H.

LE CONFLIT FRANCO-TURC

La réponse de M. Bapst à Tewfik-Pacha a remis les choses au point en ce qui concerne l'affaire Lorando : la Porte sait maintenant, avec précision, ce qu'exige encore le gouvernement français sur cette créance.

Nous voici, à présent, au quatrième jour du départ de la division de l'amiral Caillard, et l'on ne sait encore rien d'exact sur les mouvements de l'escadre. On prévoit cependant qu'elle ne tardera pas à arriver au terme de son voyage.

Pendant ce temps, s'il faut ajouter foi à une information officieuse de Constantinople, la Porte se livrerait à de sérieux préparatifs militaires.

Note aux puissances

On télégraphie de Constantinople à la presse italienne que la Porte a adressé une note aux puissances, leur demandant de s'opposer à ce que la France s'empare de Salonique ou de Smyrne, à cause des intérêts internationaux engagés dans ces deux villes. On sait que Salonique est convoitée par l'Autriche et Smyrne par les Allemands qui y ont un chemin de fer et de grands établissements.

La Turquie semble donc faire une invite à la Triplice.

Le croiseur cuirassé « Amiral-Charner »

Toulon, 4 novembre. — On a des nouvelles du croiseur cuirassé *AmiralCharner*, arrivé le 31 octobre à Port-Saïd revenant d'Extrême-Orient et que, faute de renseignements à son sujet, depuis cette date, on croyait devoir rallier l'escadre de l'amiral Caillard.

Une dépêche de Port-Saïd, en date de ce jour annonce que ce croiseur cuirassé est parti pour Toulon.

L'escadre anglaise en route pour Beyrouth

Londres, 4 novembre. — Le *Daily Messenger* reçoit de son correspondant à Londres la dépêche suivante :

« Londres, lundi matin. — On donne pour certain que l'escadre anglaise de la Méditerranée, sous le haut commandement du prince Battenberg, est réellement en route pour Beyrouth.

Sa mission sera, selon toute apparence, d'y protéger les sujets anglais et leurs intérêts au cas d'une effervescence musulmane à l'apparition des navires français.

N. B. — Si l'escadre anglaise va à Beyrouth, c'est peut-être que, comme on l'a dit, l'escadre française s'y rend aussi.

M. Constans et M. Delcassé

M. Constans, ambassadeur de France à Constantinople, a été reçu, hier matin, par M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, avec qui il a eu un long entretien.

Des informations recueillies dans les cercles politiques, il semble résulter que la France, après règlement des trois points en litige, créances Lorando et Tubini et affaire des quais de Constantinople, exigera de la Porte des garanties nouvelles pour la fidèle exécution des capitulations.

A L'ÉTRANGER

La Guerre au Transvaal

LA SITUATION

Décidément, les Anglais jouent de malheur. Après la grave défaite de Berkealaagte, dont les dépêches anglaises, passablement embrouillées, cherchent plutôt à diminuer l'importance, voici que le bruit court d'une autre surprise, cette fois dans la colonie du Cap. Les Boers auraient pris aux Anglais un dépôt de chevaux de remonte très important.

On comprend que cette nouvelle, qui n'est, jusqu'à présent ni démentie, ni confirmée officiellement, provoquera en Angleterre une émotion d'autant plus douloureuse qu'elle est arrivée aussitôt après la défaite de la colonne Benson.

Les journaux londonniens ne cachent pas le mécontentement qui s'empare de la population et l'on cherche à se soulager par des injures à l'adresse du ministre de la guerre.

Le *Daily Mail* a publié une lettre de son correspondant de Prétoria datant d'il y a quelques semaines. Dans cette lettre, le correspondant relève déjà le fait que les troupes dont dispose lord Kitchener sont insuffisantes. Il déclare qu'il faudra encore quatorze mois avant qu'aucun homme valide puisse être rapatrié.

Les événements ont justifié ce pronostic. D'après l'aveu même du *Daily Mail*, la guerre ne sera finie, ni en un mois, ni en douze mois. On finira par devenir pessimiste chez nos voisins d'outre-Manche.

6000 CHEVAUX ENLEVÉS
aux Anglais

Lisbonne, 3 novembre. — D'après des informations très sûres venues du Cap à Laurenço-Marquez, les Boërs viennent d'accomplir un coup de main sans précédent dans la guerre actuelle.

Ils ont enlevé entièrement le dépôt central des chevaux de l'armée anglaise, installé à proximité de Capetown. Il y en avait plusieurs milliers.

Le dépôt de chevaux qui aurait été saisi par les Boërs dans la colonie du Cap, à quelques kilomètres du chemin de fer de Capetown, en contenait environ 6,000.

AUTRES ÉCHECS ANGLAIS

Londres, 4 novembre. — Les listes quotidiennes des pertes publiées par le War-Office révèlent que, le 20 du mois dernier, les Boërs ont surpris sur la Doorn-River, dans l'ouest du Cap, au nord de Cland-William, une patrouille britannique et lui ont fait cinq prisonniers avec chevaux, fusils, etc.

Le lendemain 21, il y a eu un combat sérieux dans l'Est d'Orange, près de Rocdeval, où la 40e compagnie de la yeomany impériale a perdu cinq tués, plusieurs blessés et un nombre de prisonniers que le War Office tait, suivant son habitude.

Princes Russes à l'Elysée

Paris, 4 novembre. — Le Président de la République a reçu aujourd'hui à 4 heures à l'Elysée, avec le cérémonial accoutumé le prince impérial Alexis, le prince Leuchtenberg et le grand duc André Wladimirevitch.

Le Président a immédiatement après son départ rendu sa visite au grand-duc.

LE PRIX DEUTSCH
à M. Santos-Dumont

Paris, 4 novembre. — La commission scientifique du prix Deutch, s'est réunie aujourd'hui sous la présidence du prince Bonaparte.

Un membre a proposer d'accorder le prix à M. Santos-Dumont, bien qu'il n'ait pas rempli toutes les conditions. Cette proposition, étant donnée sa forme, a été repoussée.

Et après discussion la commission a décerné à M. Santos-Dumont le prix Deutsch sans restriction ni réserve.

Chronique Régionale

NOS REPRESENTANTS

Voici comment se sont répartis les votes de nos députés dans le scrutin sur la priorité accordée à l'ordre du jour Chastenet-Rivet, adopté par **282** voix contre **227.**

Ont voté *contre* : MM. Barrois, Adam, Henri Cochin, Dansette, Dussaussoy, Guillain, Lemire, Loyer, de Montalembert, Morcrette-Ledieu, Motte, Plichon, Ribot, Rogez, Rose, Taillandier, Vallée.

Absents par congé : MM. Boudenoot, Delaune, Jonnart.

Tous les autres ont voté *pour*.

Parti-pris et mauvaise foi

M. Paul Bersez, député de Cambrai, et M. Delcroix, conseiller général, sont allés soumettre, comme nous l'avons annoncé, au ministre du Commerce, un projet sur les retraites ouvrières.

Comme ils ont naturellement omis de le faire baptiser par la *Dépêche*, celle-ci déclare dès maintenant qu'il est negligeable autant qu'hérétique.

Notez bien qu'elle n'en connaît pas le premier mot, ce qui ne la gêne pas pour formuler son jugement, et croyez que fût-il le mieux conçu du monde, elle n'en persisterait pas moins à le trouver mauvais.

Elle se soucie bien du projet, des ouvriers ou des retraites. Ce qu'il lui faut c'est non pas des députés qui, comme M. Bersez, étudient une question pareille, sans passion politique ; mais des politiciens qui se servent de tout, et des retraites ouvrières aussi bien que du reste pour renverser le ministère.

Voilà le criterium, voilà la mesure où elle juge de la bonne foi et de la bonne volonté des députés.

Qu'est-ce qu'un projet qui n'est pas dirigé contre Waldeck-Rousseau, Millerand ou le général André ? Que peut-on faire avec ça. Du bien aux ouvriers ? Ah ! là là ! Ous qu'est son fusil ?

Or, M. Paul Bersez s'est dit évidemment que le meilleur moyen de faire voter ce qu'il considère comme une amélioration au projet gouvernemental était d'abord de la faire accepter par le gouvernement. Crime et banquisme !

S'il l'avait présenté comme une machine de guerre contre lui, bien persuadé de son échec dans ces conditions, oh ! alors, ce n'eût pas été du banquisme ou de la réclame.

C'est ainsi qu'on raisonne quand on est soimême de bonne foi.

Si vous ajoutez à cela que la *Dépêche* flétrit le ministre du commerce de ce titre « le baron Millerand », vous conviendrez qu'elle a fait du projet Bersez une critique sérieuse et impartiale.

Il est vrai qu'elle reproche ensuite au député de Cambrai, de ne « briller que d'un éclat modéré. »

Tout le monde ne peut pas atteindre à l'éclat éblouissant par où se distinguent M. Scrive et Loyer.

E. L.

Chemin de fer du Nord

Les voyageurs munis de billets directs de 2e et 3e classe, en provenance de Tourcoing, Roubaix, Croix, Wasquehal, Lille, Valenciennes, Béthune et des embranchements aboutissant à ces gares pour Longueau-Amiens et les au-delà dans toutes les directions, seront admis dans le train express 312, partant de Lille à 4 h. 50 soir et arrivant à Paris à 5 h. 40 soir.

Fédération de Gymnastique

Le 57e congrès de l'Union des Sociétés de gymnastique de France tenu dimanche à Paris a décidé que la fête fête fédérale de 1904 aurait lieu à Arras.

A l'occasion de ce congrès M. Defiandre, professeur à Cambrai, a été nommé officier de l'instruction publique. Nous présentons au nouveau promu toutes nos félicitations.

Mouvements dans la police — M. Tichadou, commissaire spécial a Armentières, est nommé à Dunkerque en remplacement de M. Fortain, appelé en la même qualité à Clermont-Ferrand ;

M. Lane, commissaire spécial à Clermont-Ferrand, est nommé à Armentières ;

M. Léon, commissaire de police à Saint-Pol-sur-Mer, en remplacement de M. Rameil-Touquet, nommé commissaire spécial adjoint à Lille, en remplacement de M. Kotesky, démissionnaire.

UN DÉRAILLEMENT A DOUAI

L'express qui doit rentrer à Lille à 10 h. 15 du soir a déraillé à proximité de Douai et a subi un retard considérable.

8

Les Nuits du Boulevard

PAR

Pierre ZACCONE

PREMIÈRE PARTIE

Cinq ans après

— Eh bien... j'en suis fâchée !... vous ne pouvez entrer.

— Pourquoi ?

— Parce que je m'habille, donc... et que je suis à peine vêtue.

— Cependant vous n'êtes pas seule...

— Par exemple !

— J'entends des pas d'homme.

Brin-de-Tulle s'épanouit en un rire sonore.

— Mais c'est Auguste et Firmin, le coiffeur et le costumier !... répondit-elle.

— Eh bien ?

— Eh bien, est-ce que ça compte ? vous êtes absurde... Voyons, allez-vous-en... dans cinq minutes vous reviendrez.

— J'avais pourtant des choses intéressantes à vous dire.

— Vrai !

— Parole d'honneur !

— Ce n'est pas une frime ?

— Vous verrez.

— Entrez... alors... et surtout, ne me donnez pas de distractions.

La porte s'ouvrit, et Sosthène entra.

XLII

La loge de Brin-de-Tulle était semblable, dans ses proportions, à celle des autres artistes du théâtre, et elle ne se distinguait tout au plus que par un aménagement particulier, auquel la jeune femme avait présidé elle-même, et qui témoignait de ses habitudes de confort et de luxe.

Un petit divan occupait le fond de la loge... une grande glace de Venise en parait l'un des côtés, et la toilette, enveloppée de gaze et de dentelles, était encombrée de tous les flacons, de toutes les poudres, de toutes les eaux dont les femmes de théâtre font usage pour peindre et émailler leur visage.

Savon de gardénia, poudre de riz, essences régénératrices, rien ne manquait ; Brin-de-Tulle assistée du costumier et du coiffeur, surveillait toute chose avec un soin minutieux, et son art ingénieux et savant se manifestait jusque dans les moindres détails.

Ainsi qu'elle l'avait dit, elle n'était pas habillée encore ; sous le peignoir de mousseline qui l'enveloppait, un maillot de couleur grise accusait ses formes adorables.

Sosthène lui baisa la main, et alla s'asseoir sur le divan.

— On n'entre pas encore, n'est-ce pas ? demanda la jeune femme, en noircissant légèrement ses sourcils bruns.

— Le lever du rideau n'est pas joué ! répondit Sosthène ; on n'arrivera guère que dans une heure...

— D'où venez-vous ?

— J'ai dîné au cercle.

— Et vos amis ne manqueront pas à la solennité ?

— Je le crois bien... c'est une fureur ! Adolphe, que j'avais prévenu, a dû faire une recette exceptionnelle : Précourt et Sancé ont payé leur fauteuil chacun vingt-cinq louis ; Saint-Briac s'est associé à Darville, et ils n'ont pu avoir qu'une loge de foyer. Danfort sera aux baignoires de droite avec Didine... Desclair aux baignoires de gauche avec Bebelle... Il y aura les sœurs Drouard à l'avant-scène, et Ninoche avec Cardinet en pleine loge de face... On dit aussi que mademoiselle D... sera à la représentation.

— Avec le Lubiroff ?

— Je ne crois pas ?

— Il me semble qu'ils sont en froid... peut-être à la veille d'une rupture.

— Tiens ! tiens !... Qui vous a dit cela ?

— Personne... mais j'ai un indice.

— Lequel ?

— C'est Adolphe qui s'est coupé.

— Ah !

— Saint-Clair... vous savez, le petit secrétaire d'ambassade à qui son père vient de laisser une fortune de dix millions...

— Parfaitement, je le connais.

— Eh bien, il avait voulu louer l'avant-scène du rez-de-chaussée, qui porte le numéro 3.

— Je vois ça d'ici.

— Et comme ni au théâtre ni dans les agences, on n'avait pu lui procurer ladite loge, il s'est adressé à Adolphe, qui en était détenteur, et lui a offert... Devinez ?

— Mais je ne sais pas...

— Dites tout de même... C'est curieux.

— Mille francs ?

— Cinq billets de mille... ma chère !

Brin-de-Tulle jeta un petit cri.

— Quelle folie ! dit-elle ; que voulait-il donc faire de cette loge ?

— On prétend, au cercle, qu'il est amoureux fou de l'une des artistes qui jouent ce soir dans la nouvelle pièce.

— Vraiment... qui ça ?

— Le jeune diplomate est très discret, il ne l'a dit encore à personne.

— Voilà qui est rare !

— N'est-ce pas ?

— Et qu'a répondu Adolphe à cette offre princière ?...

— Adolphe a été antique, il a refusé !

— La loge était louée déjà.

— Précisément ; les numéros 1 et 3 à la même personne.

— Lubiroff... peut-être ?...

— Vous y êtes...

Brin-de-Tulle s'était levée...

— C'est étrange, en effet, dit-elle au bout d'un instant... et je suis curieuse de savoir...

Elle n'acheva pas.

On venait de frapper à la porte.

— Qui est là ? demanda-t-elle une seconde fois en rajustant son peignoir.

— C'est une lettre et une carte que l'on apporte pour mademoiselle Brin-de-Tulle, répondit une voix de l'extérieur.

Sur un signe de la jeune femme, le coiffeur alla ouvrir la porte et reçut la carte et la lettre annoncées qu'il s'empressa de déposer sur la toilette.

— Sosthène ! fit alors Brin-de-Tulle, en donnant un dernier coup d'œil à son opulente chevelure... ouvrez donc ce billet, je vous prie... et dites-moi ce qu'il contient.

Sosthène obéit... et il eut à peine ouvert la lettre qu'il courut à la signature.

Il fit un mouvement.

— Qu'avez-vous ? dit Brin-de-Tulle qui l'observait du coin de l'œil.

— Le dernier mot du mystère !... répondit Sosthène en souriant ; je sais maintenant de qui maintenant Saint-Clair est amoureux.

Vous voulez me faire poser !... réplique la jeune femme, dont les joues se couvrirent d'une vive rougeur.

— Lisez vous-même !

— Que dit-il ?

— Il offre de doubler vos appointements, ce qui les porterait à cinquante mille francs.

Brin-de-Tulle tendit les mains au jeune homme.

— C'est à vous cependant que je dois tout cela, dit-elle d'un ton qui voulait être ému.

— Dites que c'est à votre beauté et à votre talent, répartit Sosthène ; vous m'avez rendu plus que je vous ai donné.

— Nous n'en sommes pas à préparer notre balance.

— Qui sait ?

— Est-ce que vous en voulez à Saint-Clair ?

— Pas encore.

— Vous n'êtes pas jaloux, au moins ?

— Fi donc !

— Dictez-moi vous-même la réponse qu'il faut faire à cette proposition.

Sosthème se prit à sourire.

— Voulez-vous sérieusement me croire, mon enfant ? — reprit-il au bout de quelques secondes.

— Mais sans doute...

— Saint-Clair vous offre cinquante mille francs...

— C'est vous qui le dites...

— Eh bien,... attendez quelques heures avant de répondre...

— Pourquoi ?

La jeune femme venait de rejeter le peignoir de mousseline qui couvrait ses épaules, et elle apparaissait maintenant sous son maillot gris-perle, dans toute la splendeur de sa beauté plastique.

Sosthène l'enveloppa un moment du regard.

— Parce que, avant la fin de la soirée, répondit-il, je suis sûr, en vous voyant ainsi que le jeune candidat aura doublé ses offres !

Brin-de-Tulle allait répliquer, mais à ce moment un grand mouvement se produisit dans les couloirs et l'escalier voisin s'emplit d'un bruit tumultueux.

Le lever de rideau venait de finir ; elle n'avait plus que le temps rigoureusement nécessaire pour achever sa toilette.

— Voyons ! voyons ! dit-elle vivement, vous allez me laisser maintenant !

Sosthène se leva.

— Quand vous reverrai-je ? demanda-t-il.

— Mais... ce soir... après le spectacle.

— Vous ne répondez donc pas à Saint-Clair ?

— Je suivrai votre conseil, mon ami... et je remettrai ma réponse à demain, puisque mon cœur et mon intérêt trouvent leur compte à ce qu'il en soit ainsi !

Sosthène lui baisa les mains et gagna les coulisses.

Rien ne saurait donner une idée exacte du tableau que présentait en ce moment la scène des Variétés.

C'était une cohue, une confusion, une agitation sans pareille.

L'équipe des machinistes avait pris possession du théâtre et posait le décor et les praticables du premier acte... Au milieu de la scène, des groupes de choristes et de figurants s'étaient formés et l'on y causait avec animation des chances de succès ou de chute de la pièce nouvelle, tandis que le régisseur allait et venait, d'un portant à l'autre, affairé, troublé, profondément ému !...

Les jours de *première*, nul ne se désintéresse et il n'est pas d'appoint si infime qui ne semble appelé à concourir à l'effet à produire.

Un mot, une attitude, un geste, une grimace, rien n'est perdu pour le public exceptionnel de ces solennités, et le triomphe final de la soirée est dû bien souvent à l'ensemble d'effets disparates, quelquefois opposés, qui se confondent et se fusionnent sans que ceux qui les produisent en aient conscience.

(A suivre).